

PLU

Yzeron (69)

Plan local d'urbanisme

PROJET APPROUVÉ

4. Orientation d'aménagement

Révision n° 1

approuvée le : 06/02/2008

exécutoire le : ...

Elaboration approuvée le : 06/12/1983

Modification n° 1 approuvée le : 30/07/1993

Modification n° 2 approuvée le : 31/05/1996

Modification n° 3 approuvée le : 21/09/2000

annulée le : 20/07/2001

Modification n° 4 approuvée le : 08/07/2003

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal du 6 février 2008

approuvant le Plan Local d'Urbanisme

étudesactions

développement urbain, territorial et social

Une orientation d'aménagement relative à un secteur à mettre en valeur et à aménager a été formulée.

Il s'agit du site du lac du Ronzey et de ses abords.

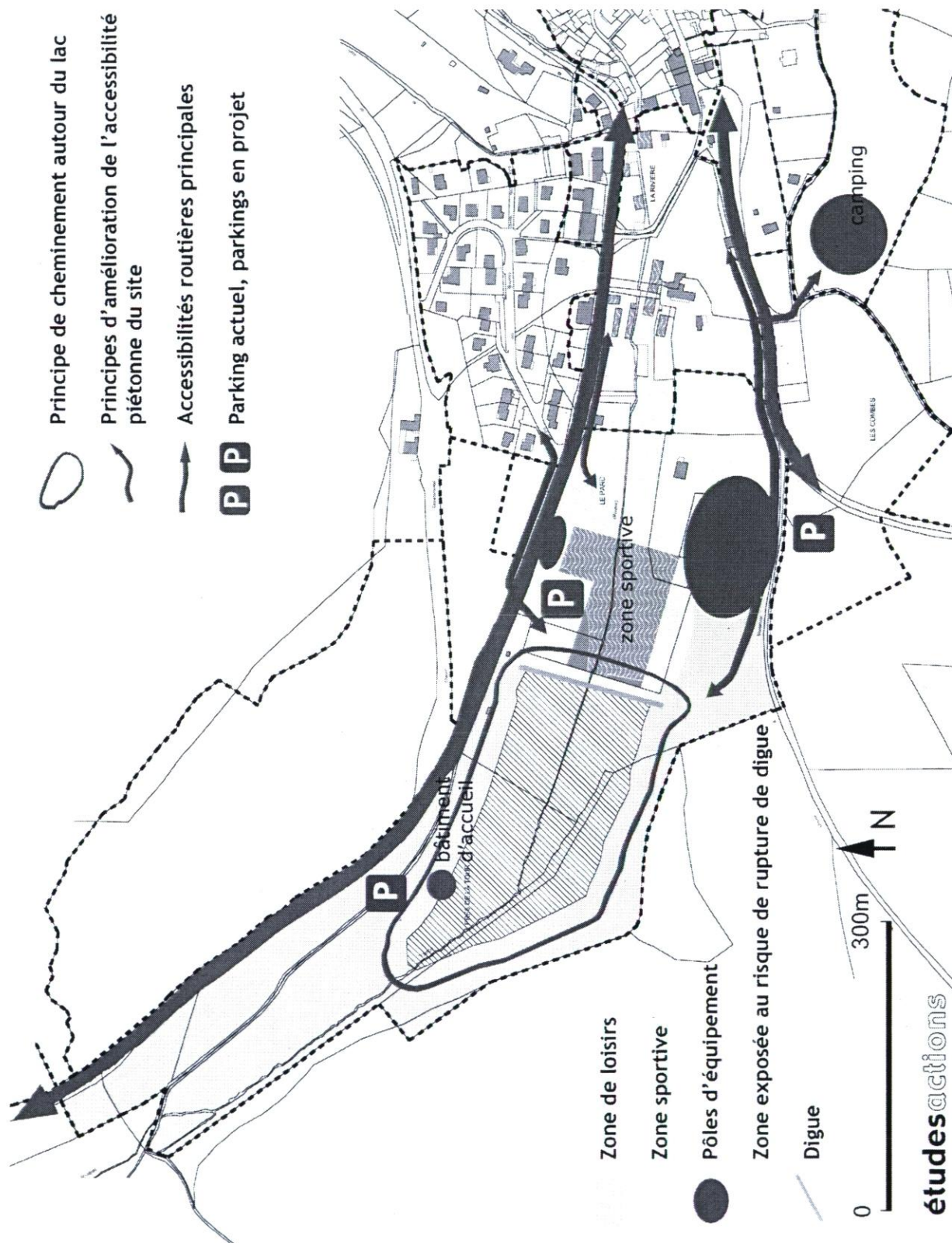
Cette orientation est cohérente avec les grands objectifs du projet d'aménagement et de développement durable, qu'elle précise :

- Aménager, mettre en valeur les espaces publics
- Mettre en valeur le patrimoine paysager
- Développer les fonctions touristiques de la commune
- Faire du lac du Ronzey un des trois pôles d'animation de la commune

Le site du lac de Ronzey se compose de deux secteurs distincts :

- En amont et autour du plan d'eau
- En aval du plan d'eau

Orientation particulière d'aménagement: Le site du lac du Ronzey



1. En Amont et autour du plan d'eau

La partie amont du site du plan d'eau a vocation à être un espace à dominante naturelle et paysagère. Destinée à un usage de détente et de loisirs, cette partie du site devra essentiellement bénéficier d'aménagements paysagers.

Renforcer la végétation arborée

L'état actuel de la végétation arborée en amont et autour du plan d'eau est relativement dispersé. Des plantations d'arbres nécessaires à l'intégration paysagère du site devront être envisagées.

Végétaliser les abords du plan d'eau

Le lac du Ronzey est une retenue artificielle. Le projet d'aménagement du site vise à rendre les berges du plan d'eau plus naturelles afin d'avoir une cohésion paysagère entre le milieu aquatique et les zones périphériques.

Aménager le canal de dérivation de l'Yzeron

Pour maintenir l'alimentation du cours d'eau à l'aval du lac en période d'étiage, une dérivation de l'Yzeron sera réalisée sur la rive gauche du plan d'eau. Cette aménagement participera à une meilleure gestion de la retenue des eaux de la rivière.

Aménager un sentier tout autour du plan d'eau

Afin de favoriser l'attrait touristique du site, un sentier faisant le tour du plan d'eau sera aménagé. Des passerelles, des sentiers sur pilotis ainsi qu'un ponton auront une vocation pédagogique afin de découvrir l'écosystème lacustre nouvellement crée.

Prévoir l'installation d'un bâtiment d'accueil

En complément de ces aménagements, l'implantation d'un bâtiment d'accueil est une condition essentielle pour favoriser l'attractivité, la convivialité et la bonne gestion du site. Il pourra s'agir d'un bâtiment d'accueil et de sécurité nécessaires à la pratique de la baignade ou des sports nautiques, voire de refuge ou gîte d'étape ouvert au public. D'une architecture intégrée dans le paysage, en bordure du plan d'eau, cet équipement doit favoriser une activité touristique saisonnière et de loisirs.

Viabiliser le site

Dans la partie Nord Ouest du plan d'eau, le site d'accueil de cette construction doit être raccordé au réseau d'assainissement collectif. Les modalités de raccordement au réseau sont prévues au règlement et au schéma directeur d'assainissement. L'aménagement d'aires de stationnement est également indispensable à ce genre d'activité économique.

Veiller à la qualité de l'eau

Enfin, une surveillance de la qualité de l'eau doit être envisagée, en rapport avec ses usages, notamment en adaptant le volume d'eau retenu en rapport avec les débits qui permettent son renouvellement et empêchent son eutrophisation.

2. En aval du plan d'eau

La partie aval du site du plan d'eau a vocation à être un espace d'équipements publics à dominante sportive et culturelle. Une salle communale offrant des possibilités d'hébergement et d'accueil d'expositions ou d'événements culturels devrait compléter cette offre.

Aménager des liaisons piétonnes du centre bourg vers ce nouveau pôle d'animation

Afin de marquer une liaison entre le centre bourg et ce nouveau pôle, des aménagements de voiries et de sentiers devront mieux prendre en compte les cheminements piétons.

Des aménagements semblables devront également être faits pour relier le plan d'eau avec la future extension Ouest du lotissement des bruyères.

L'accessibilité routière du site profite de 2 routes départementales fréquentées (D489 au Nord et D122 au sud).

Prévoir les infrastructures nécessaires à l'accueil d'équipements de type pôle d'hébergement et de loisir

Ces équipements collectifs visant à accueillir du public conforteront le nouveau pôle d'animation des Combes, dans la continuité des parties actuellement urbanisées de la commune.

Leur architecture sera intégrée dans le paysage, d'autant plus sensible du fait de la proximité de la crête séparant les vallées de l'Yzeron et du Garon.

Des stationnements prévus à cet effet devraient être aménagés aux abords de ce nouveau pôle.

Donner aux constructions nouvelles des principes d'architecture, de matériaux qui s'intègrent dans le paysage de la commune

Le site du lac du Ronzey est très visible en de nombreux points du territoire de la commune. L'architecture et la composition paysagère doivent donc être très soignées afin d'éviter notamment le mitage de l'urbanisation.

Prendre en compte le risque de rupture de digue en aval du plan d'eau

La partie aval du plan d'eau est marquée par la contrainte d'un aléa de rupture accidentelle de digue. Un certain nombre d'équipements sportifs se situent dans cette zone à risque potentiel mais faible. Le suivi et l'entretien régulier de la digue rend ce risque quasi nul. Cette gestion engage la commune et la communauté de communes. Le projet d'aménagement de ce site devra malgré tout respecter ces contraintes.